



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une donation à la Ville de Neuchâtel en faveur du Musée d'ethnographie

(Du 9 janvier 2008)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La collection de poids à peser l'or des Achanti du Golfe de Guinée, du Ghana et de Côte d'Ivoire de Monsieur Bernard Schlup, dont la donation au Musée d'ethnographie de Neuchâtel est soumise aujourd'hui à votre approbation, correspond à la politique d'acquisition que l'Institution s'est fixée. Elle enrichit avantageusement un fonds de même type (449 numéros d'inventaire) pour lui donner une importance non négligeable et nécessite peu de travaux de gestion. De plus, l'organisation et le rangement actuel de ces pièces dans un meuble construit sur mesure, fait économiser aux responsables des collections un temps de conditionnement appréciable et facilite son accessibilité, voire sa mise en exposition. Le transport, à la charge du MEN, en est également plus commode et ne nécessite qu'un véhicule de taille moyenne.

D'une valeur estimée à plus de 100'000 € (env. 170'000 francs) par son propriétaire, cette collection fut constituée entre 1950 et 1985 et comprend des pièces fabriquées dès le début du XX^e siècle. Commencée par le peintre et illustrateur bernois Hans

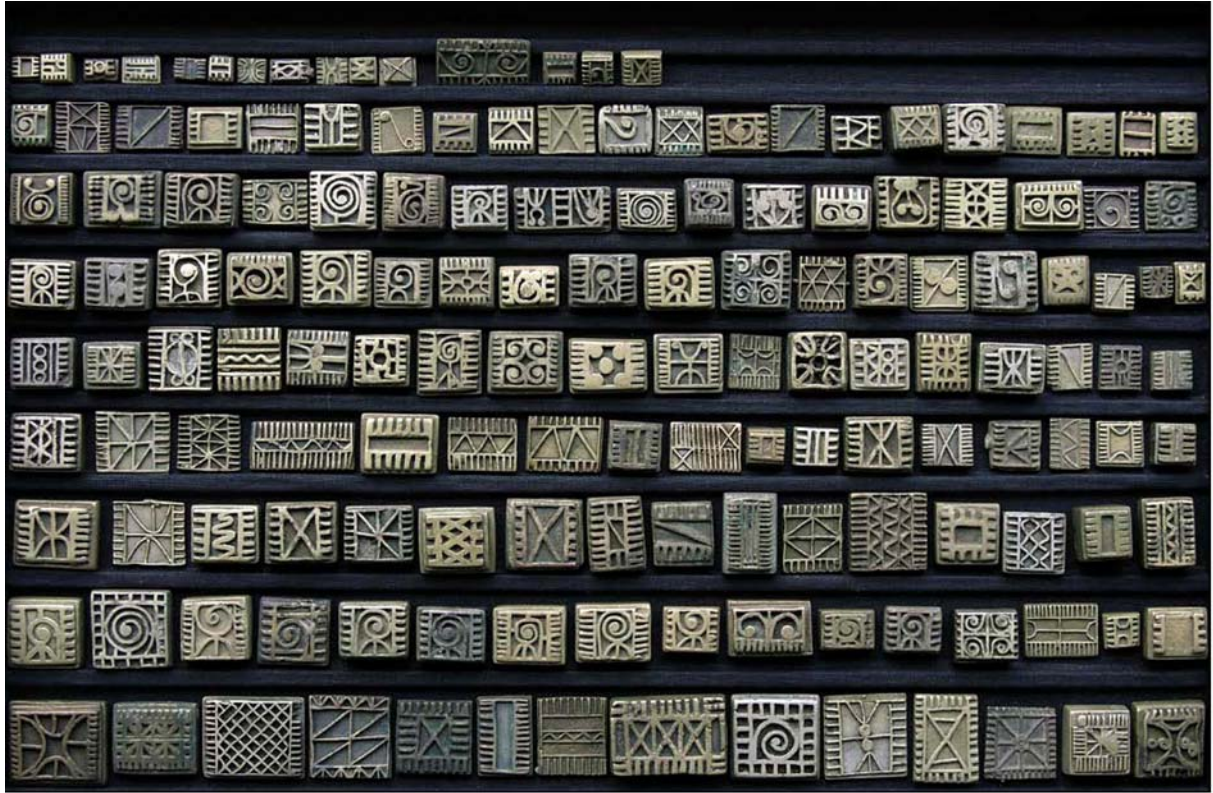
Schwarzenbach, elle fut complétée après rachat par son élève Bernard Schlup, illustrateur et enseignant en arts appliqués au gymnase du Neufeld de Berne.

Ces 1370 poids achanti, fondus dans un moule grâce à la technique de la cire perdue, forment un ensemble cohérent. Utilisés pour peser la poudre d'or, monnaie autrefois répandue autour du Golfe de Guinée, au Ghana et en Côte d'Ivoire principalement, ces figurines en laiton représentent divers motifs. Nous retrouvons ici plus de 600 pièces abstraites aux tracés géométriques, quelque 300 représentations d'animaux, autant d'objets familiers et une cinquantaine de moulages anthropomorphes. Illustrations de récits mythiques, de contes ou de proverbes, certaines pièces peuvent être facilement identifiées; d'autres plus problématiques représentent des sujets dont le sens reste inconnu mais toutes reprennent les canons de cet artisanat. Cette excellente collection ne serait pas complète si elle ne comprenait pas divers instruments liés au commerce: balances, cuillères et boîtes pour la poudre d'or. De plus, des ouvrages spécialisés accompagnent ce don et complètent ainsi le fonds documentaire et la bibliothèque du MEN et de l'Institut d'ethnologie de manière très pointue.

En plus d'enrichir les collections d'Afrique de l'Ouest que gère déjà le Musée d'ethnographie, cette collection permet de conserver un lien avec l'histoire de l'art helvétique à travers les deux illustrateurs et enseignants qui l'ont constituée. Les formes particulières véhiculées par les poids ont ainsi inspiré le travail de Hans Schwarzenbach (plusieurs splendides séries de timbres Pro Juventute) et de Bernard Schlup durant de longues années et leur ont fait découvrir les richesses artisanales et stylistiques liées à la royauté achanti. Les pièces autant que l'histoire de ces collectionneurs sont une richesse pour un musée et méritent qu'elles intègrent les collections de la Ville de Neuchâtel.

M. Bernard Schlup a préféré le MEN, en raison de l'excellence et de l'originalité de la démarche poursuivie sur la colline de Saint-Nicolas, par rapport au prestigieux Musée Rietberg de Zurich, mieux doté que le MEN sur le plan des bâtiments et des budgets et qui s'était déclaré intéressé à la reprise de la collection.

Le Conseil communal est donc fier de pouvoir accueillir au MEN cette collection et remercie le généreux donateur de son geste remarquable.





L'article 25 chiffre 5 lit. d de la loi cantonale sur les communes stipule que « le Conseil général délibère et vote sur toutes les propositions qui lui sont faites et qui se rapportent à l'acceptation des dons et legs faits à la commune » étant précisé que l'approbation de votre Autorité est requise pour les dons et legs dont la valeur excède 10'000 francs.

Nous vous proposons en conséquence, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette donation avec reconnaissance en prenant acte de ce rapport et en adoptant l'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 9 janvier 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente ,

Le chancelier,

Valérie Garbani

Rémy Voirol

Projet

Arrêté
concernant une donation à la Ville de Neuchâtel
en faveur du Musée d'ethnographie

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter, avec reconnaissance, le don fait par M. Bernard Schlup d'une collection de 1370 poids à peser l'or des Achanti du Golf de Guinée, du Ghana et de Côte d'Ivoire.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.